

Communiqué de presse

Bruxelles, le 08 décembre 2018

L'AFCN donne son feu vert au redémarrage de Doel 4

L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a donné son feu vert hier soir au redémarrage du réacteur nucléaire de Doel 4. Ce réacteur était à l'arrêt depuis le 6 août 2018. ENGIE Electrabel avait constaté une dégradation du béton dans le bâtiment bunkerisé de Doel 4. Ce problème a été résolu, ce réacteur peut à nouveau fonctionner en toute sûreté. L'AFCN ne s'oppose donc plus à un redémarrage.

Les bâtiments bunkerisés abritent des systèmes d'urgence tels que des pompes de secours et des générateurs diesel. Afin de pouvoir garantir le fonctionnement des systèmes d'urgence à tout moment, le bâtiment abritant ces systèmes doit pouvoir résister à des accidents externes.

La dégradation du béton, survenue dans le bâtiment bunkerisé de Doel 4, aurait pu compromettre la résistance de ce bâtiment lors d'accidents externes. Pour l'AFCN, il fallait donc démontrer la résistance de ce bâtiment avant de pouvoir redémarrer le réacteur.

Afin de pouvoir à nouveau garantir cette résistance, il a fallu effectuer des travaux de réparation du béton. L'AFCN et sa filiale technique Bel V ont suivi de très près ces travaux de réparations, autant par l'examen-évaluation de divers documents, de plans de qualité et de résultats d'essais que par des inspections sur le terrain. En outre, ils ont également fait appel à des experts externes spécialisés en génie civil. Les calculs effectués par ENGIE Electrabel ont démontré que la stabilité était suffisante suite aux travaux effectués. Bel V est arrivé à la même conclusion suite à une étude menée de façon indépendante.

Sur base de cette conclusion, l'AFCN a donné son feu vert hier soir à ENGIE Electrabel pour le redémarrage de Doel 4. Le réacteur redémarrera dans les prochains jours en fonction du planning d'ENGIE Electrabel.

Contact :

Porte-parole : Cédric van Caloen, tél. : +32 (0)2 289 23 00 –
e-mail : cedric.vancaloen@fanc.fgov.be

www.afcn.fgov.be

https://twitter.com/FANC_AFCN

L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) est le régulateur belge du secteur nucléaire. L'Agence est une institution publique parastatale de catégorie C, dotée de la personnalité juridique. Elle a été créée dans le cadre de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants sur le territoire belge. L'Agence est sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. **L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de veiller à ce que la population, les travailleurs et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants.**